



Commission « Développement des filières tri et recyclage »

Lors du précédent mandat, le SMITOM a travaillé à la conception et la réalisation de son propre centre de tri.

Depuis, ce centre construit à Rosières en Santerre a pris son régime de croisière. Aujourd'hui, il nous faut aller plus en avant en matière de mutualisation des investissements et des services, garants de notre maîtrise des coûts.

Aussi, une réflexion est menée pour la prise en charge éventuelle par le SMITOM de l'ensemble de la Collecte des déchets sous une forme qui reste encore à déterminer.

Pour cela, le syndicat mixte inscrira lors de l'élaboration du budget 2009, des crédits liés à une étude de faisabilité technique et financière.

Freddy CANTREL
Michel MACACLIN

Présidents de la Commission
« Développement des filières tri et
recyclage »

Commission « Développement des filières tri et recyclage »

Le recyclage des déchets :

Une évolution constante vers la préservation de l'environnement



Eugène POUBELLE
(1831- 1907)

Que de chemin parcouru depuis l'invention de la poubelle par le Préfet de la Seine, Eugène POUBELLE en 1884. Plus d'un siècle plus tard le « Tri sélectif des déchets ménagers » s'est généralisé dans la totalité des foyers français soit par le biais des apports volontaires soit par la mise en place des différentes collectes en porte à porte. Les déchèteries sont venues compléter les dispositifs de collectes et de valorisation des déchets ménagers à l'initiative des collectivités locales. Aujourd'hui le recyclage évolue et il n'est pas rare de voir se développer la mise en place de nouvelles filières de valorisation comme les DEEE, les DASRI.

Aperçu sur le tri sélectif de demain :



« ADEME » : La quantité de DEEE
issue des ménages et assimilés
varie entre 16 et 20 kg/an/hab »

Les D.E.E.E (ou D3E)

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

La filière destinée à la valorisation des DEEE est pleinement opérationnelle depuis le 15 Novembre 2006, date à laquelle les 4 éco-organismes chargés de la collecte et du traitement des DEEE ont vu leur agrément entrer en vigueur : **Ecologic**, **Eco-Systèmes**, **ERP** et **Récylum** uniquement pour les lampes. Depuis cette date, les usagers peuvent rapporter gratuitement leur équipement électrique usagé chez un fournisseur lors du rachat du même équipement neuf, soit se servir des solutions de collectes proposées par les collectivités locales : points d'apport en déchèterie, collectes spécifiques ...

Les DEEE représentent **1,3 millions de tonnes par an**, soit environ **5% des ordures ménagères** (source ADEME).

Les D.A.S.R.I

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Les Déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux, (D.A.S.R.I) désignent les déchets utilisés dans les domaines médical et vétérinaire pour les activités de diagnostics et de traitement. Les 3 grands producteurs de DASRI sont les professionnels de la santé (médecins, chirurgiens, infirmières, dentistes, vétérinaires...), les praticiens d'actes corporels (tatoueurs, coiffeurs, esthéticiens ...) et les particuliers en auto médication (diabétiques ...). Il existe deux types de DASRI :

- Les « PCT » : Les Piquants Coupants Tranchants :
Seringues et aiguilles, lames de rasoir, scalpels, bris de verre ...

- Les déchets mous :
Pansements, compresses, cotons ...

Un nouveau type de filière de traitement est en train de voir le jour depuis 2007 pour répondre aux risques infectieux (hépatites, infections virales et bactériennes) encourus pas les collecteurs d'ordures ménagères, les employés de centre de tri et centre de traitement ou même les usagers en cas de présence sur la voie publique.

En partenariat avec les collectivités locales et les pharmacies, ce genre de dispositifs est relativement simple à mettre en œuvre et reste peu onéreux aux vues des quantités générées.

Les risques encourus par ce type de déchets imposent, en effet, la mise en place d'une filière spécifique.



Où nous contacter ?

ZI Nord, Avenue du Fossé Pierret
80170 ROSIERES EN SANTERRE

Téléphone : 03 22 78 60 69

Télécopie : 03 22 78 10 69



<http://www.smitomdusanterre.com>
smitom.santerre@wanadoo.fr

NUMÉRO

4

Janvier
2009

JOURNAL
D'INFORMATION
DU SMITOM DU
SANTERRE

EDITO

Deux ans, déjà, que le centre de tri situé à Rosières en Santerre est ouvert. Aujourd'hui pleinement opérationnel, ce nouvel équipement de tri situé à l'est de la Somme donne entière satisfaction. Grâce aux aides financières de nos différents partenaires la charge par habitant de cet investissement est parfaitement maîtrisée. Son implantation géographique favorise la réduction des dépenses de transport et son équipement technique des plus modernes permet une valorisation maximum des déchets.

Pour cette nouvelle année 2009, je souhaite que le centre de tri accueille de plus en plus de gisements en provenance de nos collectivités et s'ouvre vers les structures voisines tout en continuant d'assurer sa mission première de garant de la maîtrise des coûts. Aussi, de nouveaux dossiers sont déjà à l'étude, notamment pour tenter d'optimiser les charges des collectivités en matière de collectes et de transport.

L'année 2009 devrait également nous permettre de voir l'agrandissement du SMITOM du Santerre grâce à l'adhésion de la CC de Roisel au cours du premier trimestre. Ainsi, la règle de mutualisation des coûts devrait profiter à tous et permettre à chacun d'optimiser le prix de revient du tri sélectif en le répartissant sur un plus grand nombre.

La protection de l'environnement passe par une prise de conscience collective sur la nécessité de recycler nos déchets. Ayons le geste du bon tri, un geste qui sauvegardera notre environnement pour laisser à nos générations futures une nature préservée.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Philippe JOUGLET, Président
du SMITOM du Santerre

SMITOM-INFOS



Dans ce numéro

Présentation du nouveau Bureau P.1

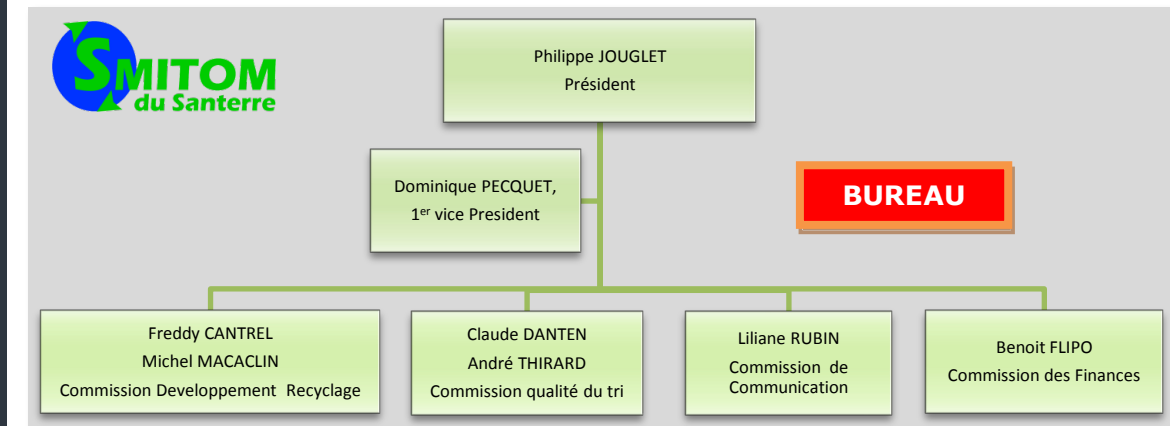
Dossier sur les erreurs de tri P.2

Gros plan sur le centre de tri P.3

Les nouvelles filières de recyclage P.4

Présentation de la nouvelle équipe du BUREAU

Crée depuis le 1^{er} juillet 2002, le SMITOM du Santerre a vécu ses premières élections au cours des Municipales de Mars 2008 dernier. A l'issue de cette période électorale, plusieurs changements sont intervenus dans la composition du Bureau du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Santerre.



Philippe JOUGLET a été reconduit à l'unanimité dans ses fonctions de Président du Syndicat Mixte. Parmi les autres élus fondateurs du SMITOM, Benoît FLIPO (SIVOM de Roye), Michel MACACLIN (CC Hte Picardie) et André THIRARD (CCP Hamois) repartent également pour un nouveau mandat en qualité de Vice-président. Par ailleurs la composition du nouveau Bureau est complétée par les arrivées de Liliane RUBIN, représentante de la CC Avre Luce Moreuil, Freddy CANTREL pour la Ville de Roye et Claude DANTEN pour la CC du Santerre, également Vice-présidents.

Le poste de 1^{er} vice Président a été confié à Dominique PECQUET représentant de la CC du Pays Neslois.

Au cours de l'actuel mandat, le nouveau Bureau s'est fixé comme objectifs de poursuivre la promotion du geste du bon tri, l'agrandissement du syndicat et le développement de son centre de tri situé à Rosières en Santerre. Par ailleurs, dans le même temps le Président Philippe JOUGLET entend mener des études sur la réduction des déchets à la source et le recyclage de nouveaux matériaux au sein des collectes sélectives.

Commission « Communication »

Le rôle premier du SMITOM, relais des communautés de communes qui le composent, est de valoriser au maximum les collectes sélectives de ces dernières.

Depuis sa création, les tonnages n'ont cessé d'augmenter ; la valorisation est en constante évolution et nos outils de traitement également.

Que deviennent nos déchets triés et le sont-ils bien ?

Le rôle second du SMITOM est dans ce domaine d'informer pour une meilleure qualité du tri. En 2009, le syndicat mixte de traitement du Santerre s'efforcera d'organiser des visites pour les adhérents, journées portes ouvertes pour le public et des rencontres avec les scolaires, jeunes générations instruites sur la préservation de l'environnement.

Les efforts de chacun ne sont pas vains alors continuons-les ! Bonne année à toutes et à tous.

Liliane RUBIN, Présidente de la commission Communication

Apprendre à bien trier !



Attention aux Plastiques : Seuls les bouteilles et les flacons en plastique sont acceptés.

Tous les autres produits en plastiques sont des erreurs de tri : pots de yaourt, films alimentaires, les emballages de viennoiserie ou charcuterie, jouets, pots de fleurs, etc. = REFUS



Commission « Suivi de la qualité du tri et valorisation »

A voir les photos ci-dessous, tout n'est pas encore parfait dans le tri sélectif. Les erreurs de tri coûtent très cher aux collectivités et par conséquent à leurs administrés. Voici les erreurs de tri les plus courantes à ne plus reproduire.



Refus dangereux : Obus et cartouche retrouvés dans la collecte sélective du 05/05/2008.



Refus dangereux : Lot de seringues et d'aiguilles retrouvées lors de la collecte sélective du 24/08/2007. Mise en danger des opérateurs du centre de tri



Refus : Jouets, bâches en plastique et électroménagers retrouvés lors de la collecte sélective en juillet 2008.



Commission « Suivi de la qualité du tri et valorisation »

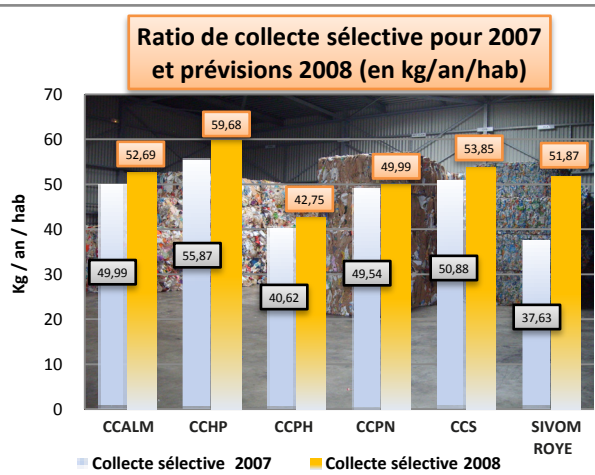
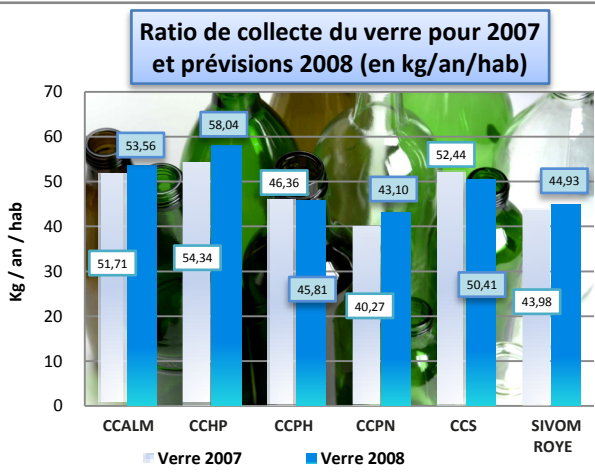
La Collecte Sélective : Qui joue le jeu ?

Le verre : une collecte maîtrisée

Simple à mettre en œuvre, le recyclage du verre est aujourd'hui bien installé dans nos foyers. Collecté par le biais des 250 points tri répartis sur l'ensemble de nos collectivités adhérentes, c'est près de 3000 tonnes qui sont chaque année valorisées sur le territoire du SMITOM. Avec une moyenne nationale de 45,14 kg/an/hab (moyenne nationale 2006 de la collecte du verre en apport volontaire en milieu rural, source Eco-Emballages), la collecte du verre est une réussite quelques soient les secteurs (cf. tableau ci-contre) puisque les performances s'échelonnent entre 43,10 et 58,04 kg/an/hab en 2008. Rappelons que le verre est le champion du recyclage toute catégorie puisqu'il se recycle à l'infini à moindre coût et qu'il est possible de reproduire du verre de même qualité à chaque recyclage (à condition qu'il soit bien trié). Pour information, recycler 1 tonne de verre permet de fabriquer 2138 nouvelles bouteilles de 75 cl et permet ainsi d'éviter les rejets de 0,46 tonnes équivalent CO2 (gaz à effet de serre). En 2006, le recyclage du verre a permis d'éviter le rejet 867100 tonnes équivalent CO2.

La collecte sélective en nette progression

Malgré une baisse relative des apports en 2007, l'année 2008 est marquée par un net regain des performances de collecte sélective sur toutes les collectivités qui composent le SMITOM. L'année 2008 devrait totaliser plus de 3100 tonnes de déchets recyclables contre seulement 2812 tonnes en 2007 et (cf. graphique ci-contre). Cette augmentation de tonnage est liée notamment au passage au tri sélectif en porte à porte à partir de Mars 2008 sur le SIVOM de Roye et la Communauté de Communes du Santerre ainsi que sur la Communauté de Communes de Haute Picardie à compter du 21 Octobre 2008. D'après le rapport annuel 2007 d'Eco-Emballages, la moyenne nationale par habitant concernant la collecte sélective tout type d'habitat confondu serait fixée à 47 kg/an alors que cette même moyenne nationale est fixée à 58 kg/an en milieu semi-rural. En comparant les moyennes annuelles 2007 et 2008 de chaque collectivité qui compose le SMITOM avec les chiffres annoncés par Eco-Emballages, nous pouvons nous apercevoir que nos performances de collectes sélectives sont en hausse et relativement proches des moyennes nationales. Nos prévisions pour l'année 2009 nous laissent espérer une nouvelle augmentation des gisements collectés grâce notamment au travail de communication mis en œuvre par les collectivités.



Le centre de tri : Un outil doté d'une technologie de pointe

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés) le centre de tri du SMITOM situé dans la zone industrielle de Rosières en Santerre traite l'intégralité des collectes sélectives des Communautés de Communes d'Avre Luce Moreuil, de Haute Picardie, du Pays Hamois, du Pays Neslois, du Santerre, du SIVOM de Roye. L'exploitation du site à été confié à RECUP'AIRE (siège à Aire sur la Lys – Pas de Calais), une association spécialisée dans le domaine du tri sélectif et de l'insertion social. Au 1^{er} Janvier 2009, RECUP'AIRE compte près d'une vingtaine d'employés repartis sur un unique poste journalier d'une trentaine d'heures hebdomadaires.

Ce nouveau centre de tri embarque des technologies de pointes pour trier tous les types de gisements de collectes sélectives existants : collecte en apport volontaire; tri sélectif en sacs bi-flux (sacs bleus et sacs jaunes) ; tri sélectif en multi - matériaux. Dans le dernier né des centres de tri de déchets dans la Somme, chaque produit qui entre accomplit un véritable périple dans un dédale de tapis roulants afin d'être identifié, trié par matière (feraille, aluminium, polyéthylène, papier, carton, brique alimentaire et refus de tri) et conditionné avant expédition vers une usine de valorisation appropriée à chaque matériau.



Commission « Finances » : quelques chiffres

Q - Combien a coûté le centre de tri ?

R – Benoit FLIPO, Président de la commission des Finances : « Depuis 2002, la loi oblige la récupération de tous les déchets considérés comme valorisables. C'est dans cette optique qu'a été conçu le centre de tri du SMITOM. Son montant total est environ 3.268.000 € HT subventionné au hauteur de 63,75 %, les 36,25% restant à la charge des collectivités. Trois partenaires financiers ont accompagné le projet du SMITOM : les Fonds Européens (FEDER), le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de la Somme ».



Q – Qui paye sa construction et son fonctionnement ?

R – Benoit FLIPO: « C'est le SMITOM qui a en charge le paiement des travaux et de fonctionnement. Toutes les dépenses sont ensuite réparties à l'habitant pour chaque communauté de communes adhérente. Les travaux de construction sont amortis à raison de 1,50 € / hab pendant 15 ans. Par conséquent, plus le SMITOM comptera d'habitants, plus ce coût d'amortissement sera faible. Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles facturées à chaque collectivité en fonction du tonnage qu'elles ont réellement apporté et du refus de tri y afférent, d'où l'intérêt de pas mettre n'importe quoi dans le tri sélectif car tout cela a un coût. ».